la **ligue** de l'**enseignement**

Fédération des Oeuvres Laïques 49

ALAE

Sainte-Gemmes-sur-Loire

ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE

MERCREDIS - VACANCES - PÉRISCOLAIRE

École des Grands Jardins

ANNÉE 2023 - 2024

Fleur de Loire

Sainte-Gemmes-sur-Loire

Les informations de la plaquette sont susceptibles d'évoluer durant l'année.

Pourquoi faire confiance à la Ligue de l'enseignement - fol 49 ?

NOS 6 VALEURS ÉDUCATIVES

LAÏCITÉ

DIVERSITÉ

ÉGALITÉ
CITOYENNETÉ

SOLIDARITÉ
ENGAGEMENT

DÉMOCRATIE

ÉMANCIPATION
SOCIALISATION

NOTRE AMBITION

Faire vivre
toutes les mixités

Reconnaître et valoriser
les compétences

Lutter contre toutes
les discriminations

Faciliter l'accessibilité
à tous les publics

Personnaliser l'accompagnement
de chacun(e)

Rendre les participants
acteurs

NOS 5 INTENTIONS ÉDUCATIVES

NOUS CULTIVONS
NOTRE IDENTITÉ

NOUS TRAVAILLONS
ENSEMBLE

NOUS EXPRIMONS
NOS PÉDAGOGIES

NOUS EXPLORONS
NOS ACTIONS

NOUS AGISSONS
AVEC ET SUR NOS
TERRITOIRES

NOTRE PROJET ÉDUCATIF PREND VIE ET SENS DANS L'ÉQUILIBRE ENTRE LES VALEURS QUE NOUS PORTONS ET LES ACTIONS QUE NOUS MENONS

UNE PLACE UNIQUE POUR CHACUN(E), UNE FORCE COLLECTIVE

DES PARCOURS ÉDUCATIFS ORIGINAUX ET COHÉRENTS

DES PARTENAIRES ÉDUCATIFS ASSOCIÉS

UNE CONCEPTION UNIQUE, ADAPTÉE ET CO-CONSTRUITE

UN RÉSEAU PLURIDISCIPLINAIRE ET COMPLÉMENTAIRE

DES ACTEURS ÉDUCATIFS ENGAGÉS

DES ESPACES DE VIE POUR "FAIRE ENSEMBLE"

L'ÉVALUATION : UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR

L'ALAE DE SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

01

UNE FORME PARTICULIÈRE D'ACCUEIL DE LOISIRS
ouvert tout au long de l'année, avant et après la classe, les mercredis et les vacances scolaires.

02

UNE OUVERTURE ET UNE DIVERSITÉ
des activités proposées, toujours en prenant en compte le rythme de l'enfant.

03

UNE ÉQUIPE PERMANENTE D'ANIMATEURS
professionnels qui assure au quotidien l'accueil des enfants et des familles, pour plus de repères.

04

UNE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ET DES RÉFLEXIONS COLLECTIVES
en lien avec les équipes enseignantes et communales.

05

UNE IMPLANTATION AU SEIN DE L'ÉCOLE,
mais en dehors des salles de classe, pour un cadre sécurisant.

06

LA POSSIBILITÉ POUR L'ENFANT DE NE RIEN FAIRE,
de jouer seul sous la surveillance de l'équipe d'animation ou de proposer des activités.

L'ALAE de Ste-Gemmes-sur-Loire c'est :

La mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire a fait appel à la FOL49 pour la gestion de l'ALAE.

Un directeur général : Simon LHOMMEAU

Un directeur général adjoint

Une coordonatrice des ALAE/ALSH : Nolwenn BOUTIN

Une directrice de l'ALAE : Juliette TEMPLERAUD

Une directrice adjointe : Camille PELTIER

Une équipe d'animatrices et animateurs diplômés et en formation

SORTIES À LA JOURNÉE SANS SUPPLÉMENT

JOURNÉES À SOI

PROJETS ENFANTS

TEMPS FORTS FAMILLES

Kidizz

Kidizz est une application sécurisée qui nous permet de communiquer avec vous afin que vous puissiez voir ce qu'il se passe sur tous les temps de l'ALAE, grâce à des photos légendées.

Vous pourrez également avoir accès à des documents administratifs : les plannings d'animation, les menus, le trombinoscope de l'équipe d'animation, etc...

Chaque période a son propre code (mercredis, vacances, mini-camps etc) : vous avez accès seulement aux informations ou votre enfant est inscrit.

Il est possible d'accéder au contenu seulement avec les codes donnés par l'ALAE.

Lors de l'inscription, vous vous engagez à ne pas diffuser les photos.

Le guide pour l'utilisation de Kidizz est disponible sur le portail familles.

A chaque période, vous retrouverez des photos légendées retraçant les journées de vos enfants

Ecole publique des grands jardins
Organisation périscolaire pour l'année 2023-2024

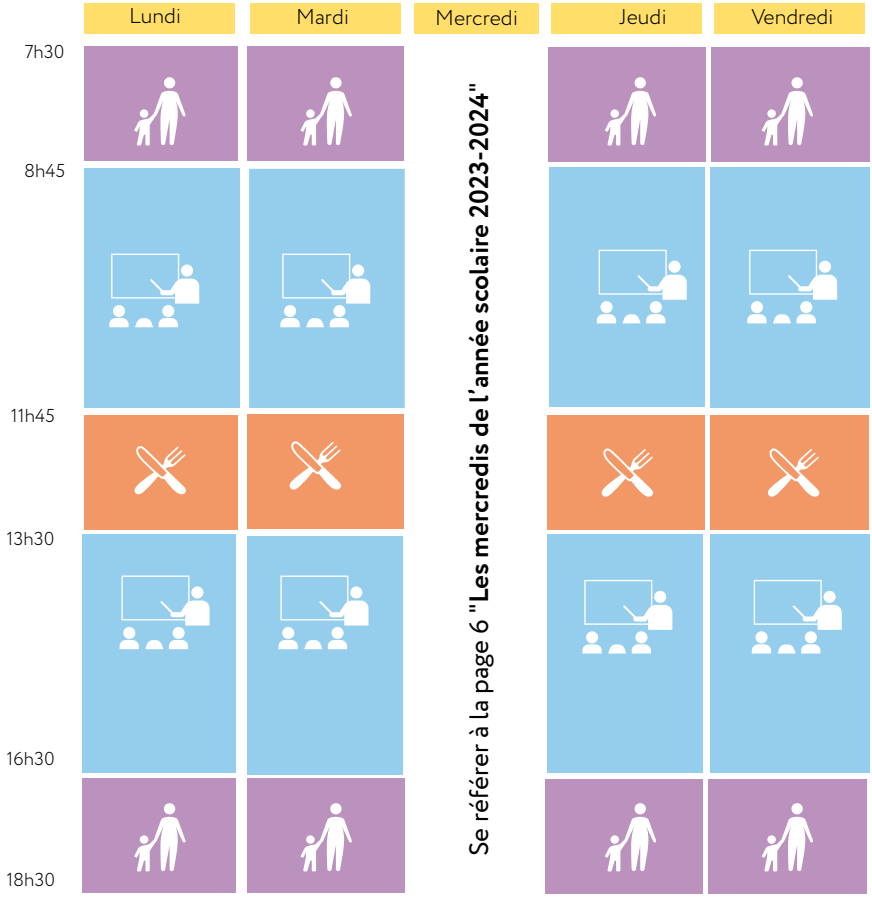

Accueil échelonné du matin et du soir
Classe
Pause méridienne

ATTENTION :
à partir de septembre, le goûter ne sera plus fourni par l'ALAE les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les familles peuvent fournir un goûter à leur(s) enfant(s) dans une boite à leur(s) nom(s).

À retenir

- Dossier d'inscription annuel obligatoire.
- **Accueil du matin et du soir avec réservations obligatoires**
  (voir modalité de réservation et annulation page 10)
- Pour les repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis contactez directement la mairie.

Les mercredis de l'année scolaire 2023-2024

ATTENTION :
Les enfants habitant à Ste-Gemmes-sur-Loire sont prioritaires pour les inscriptions
(cf règlement intérieur pour l'ordre de priorité)

Aucun accueil possible (arrivées ou départs) en dehors des horaires prévus

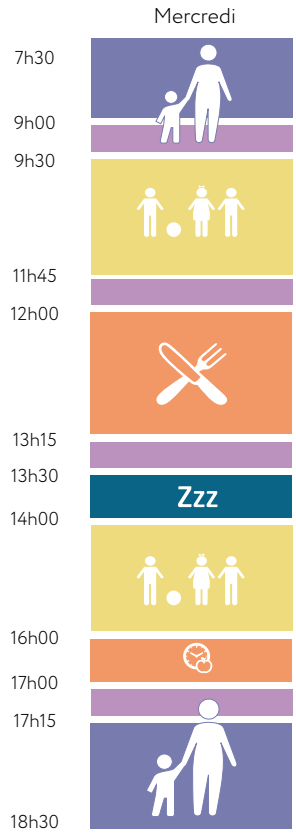

- Accueil **payant**
- Accueil
- Repas / goûter
- Temps calme animé Début de la sieste
- Activités (une ou plusieurs activités proposées par les animateurs, ainsi que des temps d'activité libre.)

Trousseau

- Gourde au nom de l'enfant
- En fonction de la saison : kway / casquette / crème solaire
- 3/5 ans : change,doudou (facultatif)
- Prévoir le nécessaire de sieste pour les enfants concernés (couverture, doudou, etc.).

En raison des travaux énergétiques entrepris par la collectivité sur les bâtiments, le service d'accompagnement aux sports est suspendu et sa remise en place sera étudié à compter de janvier 2024.

À retenir

- Dossier d'inscription annuel obligatoire.
- **Voir modalités de réservation et annulation, page 10.**
- Goûter pris en charge par l'ALAE.
- Sorties ponctuelles sans supplément.
- De 7h30 à 9h et de 17h15 à 18h30, l'accueil est payant au 1/4 d'heure.

Les vacances de l'année scolaire 2023-2024

Les périodes d'ouverture :

Vacances d'automne	Vacances de fin d'année	Vacances d'hiver	Vacances de printemps	Vacances d'été
du 23 octobre au 03 novembre 2023	du 2 au 5 janvier 2024 Fermé du 26 au 29/12	Du 26 février au 8 mars 2024	Du 22 avril au 3 mai 2024	Du 8 au 26 juillet puis du 19 au 30* août 2024
Date butoir d'inscription, au plus tard avant le :				
05 octobre 2023	*15 décembre 2023*	*8 février 2024*	*4 avril 2024*	*20 juin 2024*

* date à confirmer

L'ALAE sera fermé pendant les différents jours fériés et ponts.

Une journée de vacances

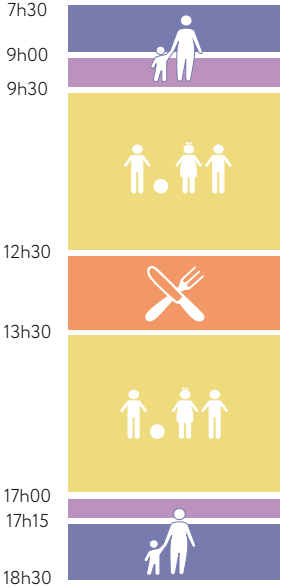

Accueil **payant**

Accueil

Activités (une ou plusieurs activités proposées par les animateurs, ainsi que des temps d'activité libre.)

Repas / goûter

Les accueils se font uniquement à la journée pendant les vacances. Aucun accueil possible (arrivées ou départs) en dehors des horaires prévus.

MINI-CAMPS ÉTÉ

L'été, l'ALAE propose à vos enfants des départs en mini-camps de 3 à 5 jours, en parallèle de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Votre enfant aura le plaisir de dormir sous tente avec les copains / copines, de participer à la vie quotidienne et aux veillées proposées.

Plus d'informations vous seront communiquées au cours de l'année scolaire.

Mini-camps mutualisés avec l'ALSH de Mûrs Erigné.

LES PETITS +
Des sorties régulières sans supplément pour les familles.

Trousseau

- Gourde au nom de l'enfant
- En fonction de la saison : kway / casquette / crème solaire
- 3/5 ans : change, doudou (facultatif)
- Prévoir le nécessaire de sieste pour les enfants concernés (couverture, doudou, etc.).

ATTENTION :
Les enfants habitant à Ste-Gemmes-sur-Loire sont prioritaires pour les inscriptions
(cf règlement intérieur pour l'ordre de priorité)

À retenir

- Dossier d'inscription annuel obligatoire.
- **Réservations obligatoires 18 jours ouvrés avant le premier jour des vacances et pour toute la période, dates indiquées ci-dessus.**
- Goûter pris en charge par l'ALAE.

Club jeunes 10-13 ans

un après-midi
au club jeunes

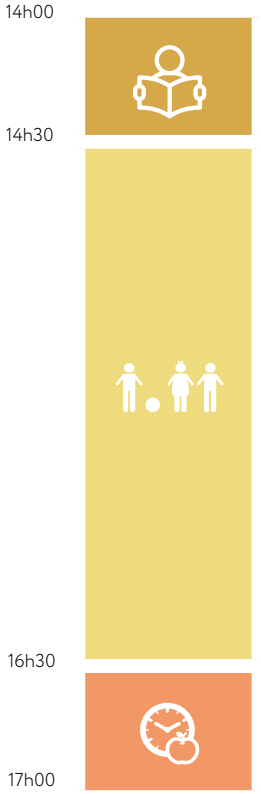

Temps de jeux libres
Activité
Goûter

- Accueil de 14h à 17h au local du Club Jeunes au 6 rue du Moulin du Pain, à Ste-Gemmes-sur-Loire
- 20€ par période (de vacances à vacances) + supplément pour certaines activités .
- Sorties à la journée proposées ponctuellement ou animations en soirée.
- Organisation d'un mini-camp été au cours de l'année et de différents projets pensés par les jeunes.

Contact Club Jeunes
07 81 62 14 42
animationalaestg@fol49.org

À retenir

- Dossier d'inscription annuel obligatoire
- Réservations obligatoires 48h ouvrées à l'avance (selon les places disponibles).
- Goûter pris en charge par l'ALAE.
- Possibilité pour les 10-12 ans de venir le matin et/ou le midi à l'ALAE.

Un dossier d'inscription par année scolaire

Pour que votre enfant fréquente un ou plusieurs services de l'ALAE, il est nécessaire de compléter un dossier d'inscription unique pour l'année scolaire :

1. Télécharger un dossier d'inscription sur le site internet de le commune ou le retirer à l'ALAE.

2. Documents à fournir :

Par famille : - la fiche famille remplie et signée
- l'attestation de quotient familial de moins de 3 mois*
- le RIB et le mandat de prélèvement (si paiement par prélèvement)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- la dernière page du règlement intérieur signée

Par enfant : - la fiche sanitaire remplie et signée
- la photocopie des vaccins à jour au nom de l'enfant

Transmettre le dossier **complet** et **en version papier** à l'ALAE.

3. Inscriptions via votre portail familles (accessible depuis le site internet de la commune). Pour les nouvelles familles la direction vous transmetra votre indentifiant et mot de passe après la saisie de votre dossier.

L'accueil d'un enfant est impossible à l'ALAE sans retour de son dossier d'inscription complet.

***Vos justificatifs de quotients familiaux :**

CAF :** fournir le justificatif de QF de l'année 2023 à la rentrée scolaire, puis le QF de 2024 à partir du 1er janvier, ou autoriser la FOL 49 à consulter votre QF sur le site de la CAF en cochant l'autorisation CDAP sur la fiche famille.

MSA : Fournir le justificatif de QF de l'année 2023 à la rentrée scolaire, puis le QF de 2024 à partir du 1er janvier.

En cas d'absence du justificatif de quotient familial, la tarification maximum vous sera appliquée.

** Si changement de situation familiale, nécessité de nous en informer pour mise à jour du QF. Pour les familles n'ayant pas de QF référencé, il vous sera demandé le dernier avis d'imposition ou de non-imposition délivré par les services fiscaux. Nous devons en garder une copie. Le QF (cnaf) sera alors calculé par le service comme suit :

$$\frac{\text{(Ressources annuelles imposables - Abattements sociaux) /12) + Prestations familiales mensuelles}}{\text{Nombre de parts}}$$

***** Mode opératoire CESU dématérialisés**

- Se connecter à son espace personnel (sur le site de l'emetteur de CESU).
- Sélection du prestataire : code NAN : ***1377259*6, Fédération des Œuvres Laïques FOL49***
- Saisie de vos CESU
- Saisie de la référence de paiement en indiquant le **numéro de facture** et le **nom de votre accueil de loisirs**.
- Validation du paiement.

Modalités de paiement

Le règlement des prestations se fera à terme échu. Les paiements sont effectués chaque mois par :

- Prélèvement automatique pour des factures supérieures à 5€. Les frais bancaires vous seront facturés en cas de non-solvabilité de votre compte.
- Virement, chèque bancaire à l'ordre de la FOL 49, chèque vacances ANCV, CESU dématérialisés***, espèce.

Tarification 2023-2024

Une tarification selon le quotient familial (QF) est appliquée sur tous les temps de l'ALAE.

1/ Accueil matin et soir : périodes scolaires, mercredis et vacances

le 1/4 d'heure	QF de 0 à 336€	QF de 337 à 600€	QF de 601 à 850€	QF de 851 à 1000€	QF de 1001 à 1250€	QF de 1251 à 1500€	QF de 1501 à 2000€	QF > 2000€ et non fourni
Commune	0,31 €	0,33 €	0,44 €	0,49 €	0,52 €	0,55 €	0,61 €	0,63 €
Hors commune	0,76 €	0,82 €	0,94 €	1,00 €	1,03 €	1,05 €	1,11 €	1,14 €

2/ Accueil de loisirs : les mercredis et les vacances

			QF de 0 à 336€	QF de 336 à 600€	QF de 601 à 850€	QF de 851 à 1000€	QF de 1001 à 1250€	QF de 1251 à 1500€	QF de 1501 à 2000€	QF > 2000€ et non fourni
Uniquement le mercredi	Demi-journée avec repas	Commune	4,48 €	5,26 €	7,55 €	8,88 €	9,41 €	10,08 €	11,71 €	12,18 €
		Hors commune	7,70 €	8,47 €	10,91 €	12,24 €	12,77 €	13,44 €	15,23 €	15,70 €
	Demi-journée sans repas	Commune	3,22 €	3,26 €	4,53 €	5,31 €	5,65 €	6,33 €	7,45 €	7,90 €
		Hors commune	6,00 €	6,00 €	8,26 €	9,07 €	9,43 €	10,13 €	11,30 €	11,78 €
Journée avec repas		Commune	6,33 €	7,12 €	10,27 €	12,08 €	12,79 €	13,87 €	16,38 €	17,12 €
		Hors commune	10,00€	10,00 €	15,88 €	17,69 €	18,40 €	19,48 €	22,24 €	22,99 €

Sur tous les temps de l'ALAE, **10% de réduction** sont appliqués **à partir du 2ème enfant**.

Portail familles
Delta enfance

La notice est accessible sur le site de la mairie.
Lien site mairie infos ALAE : https://www.sainte-gemmes-sur-loire.fr/decouvrir-lalae-accueil-de-loisirs-associe-a-lecole/

Lien portail familles : https://delta-enfance4.fr/FOL49_STEGEMMES

Modalités d'inscriptions et d'annulations via le portail familles
Réservations obligatoires

Les réservations se font en ligne via le portail familles.

Les réservations aux services de l'ALAE se font au plus tard **3 jours ouvrés à l'avance pour les accueils périscolaires matin et soir**, **une semaine à l'avance pour les mercredis et 18 jours avant le premier jour des vacances et ce pour toute la période** (voir tableau dates p.7).

Mercredis

Jusqu'à 1 semaine avant le mercredi souhaité
Exemple : pour le mercredi 16 septembre avant le mercredi 9 septembre

Vacances

Jusqu'à 18 jours avant le premier jour de la période de vacances et pour toute la période.
Voir le calendrier des dates butoirs selon les périodes de vacances

Accueils périscolaires matin et soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Jusqu'à 3 jours ouvrés avant le jour de l'accueil souhaité
Exemple : pour le vendredi 15 septembre avant le mardi 12 septembre, pour le lundi 25 septembre, avant le mercredi 20 septembre

Vous pouvez :

- Inscrire votre ou vos enfants, l'inscription est immédiatement prise en compte si l'effectif maximum de la tranche d'âge n'est pas atteint. La case sera surlignée en vert.
- Faire une annulation prise en compte immédiatement **sans** facturation du mercredi concerné.

Mercredis

Jusqu'au lundi 9h précédent le mercredi souhaité

Vacances

Jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date souhaitée

Vous pouvez :

- Faire une demande d'inscription qui sera validée par l'équipe de direction en fonction des places disponibles. Une majoration de 5€, quel que soit votre quotient familial sera appliquée. La case sera surlignée en orange. Vous recevrez un mail automatique lorsque l'équipe de direction aura traité votre demande et la case changera de couleur en fonction de la réponse positive ou négative
- Faire une demande d'annulation **avec** facturation.

Mercredis

Après le lundi 9h précédent le mercredi souhaité

Vacances

Après 2 jours précédent le jour souhaité,

les inscriptions via le portail familles sont impossibles.
Contacter la direction pour savoir si l'accueil de votre enfant est encore possible.

Accueils périscolaires matin et soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Après 3 jours ouvrés précédent le jour souhaité

Les inscriptions sont impossibles

Projet soutenu par :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

académie Nantes
direction des services départementaux de l'éducation nationale Maine-et-Loire

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Anjou

Contact et coordonnées

Accueil de loisirs de Sainte-Gemmes-sur-Loire
4 rue des Grands jardins
49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire

06 04 10 64 92
alaestegemmessurloire@fol49.org

Entrée de l'ALAE
1 route des Pont de Cé
49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire

Photos © ALAE Sainte-Gemmes-sur-Loire FOL49

Les structures organisatrices de L'ALAE

Fédération des Œuvres Laïques 49
Ligue de l'enseignement
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers
02 41 96 11 50 - www.fol49.org

Mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire
2 place de la mairie
49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire
02 41 66 75 52
www.ville-sainte-gemmes-sur-loire.fr

Document non contractuel. Les informations communiquées dans ce document sont susceptibles de changer en cours d'année scolaire.